



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PATRIMOINE

Propriété 20 rue Antoinette Quarré/82-84 avenue Raymond Poincaré – Réalisation d'une opération d'habitat – Cession par promesse synallagmatique de vente à la société « Kaufman et Broad »

La Ville est propriétaire depuis 1995 du bien situé 20 rue Antoinette Quarré/82-84 avenue Raymond Poincaré, cadastré section BE n°37 de 315 m². Le maintien de ces locaux de 165 m², à usage d'atelier et de stockage, dans le patrimoine municipal ne présente pas d'utilité pour la Ville. Il est précisé que « La Protection civile » qui occupe actuellement ce site dans le cadre d'une convention temporaire sera transférée dans des locaux appartenant à la Ville situés rue d'York.

La société « Kaufman et Broad » est bénéficiaire d'accords portant sur la cession des propriétés privées situées 14-18 rue Antoinette Quarré, en vue de la réalisation d'un programme immobilier et a sollicité l'acquisition de ces locaux.

L'adjonction de ce bien au programme envisagé va permettre une insertion urbaine qualitative, alliant densité maîtrisée et volumétries adaptées. Cette opération sera caractérisée par un épannelage marqué, permettant la poursuite du front bâti côté avenue Raymond Poincaré et la réalisation d'un bâti avec une volumétrie s'apparentant à celles des maisons côté rue Antoinette Quarré, garantissant une transition urbaine et architecturale adaptée avec les constructions existantes. Elle bénéficiera également d'une matérialité de qualité, répondant aux objectifs de durabilité esthétique et technique. Une attention particulière a été apportée à la qualité des usages, chaque logement disposant notamment d'un prolongement extérieur privatif. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur métropolitain.

Le programme sera composé d'environ 50 logements, de typologies variées et intégrant 20 % de logements abordables. Il disposera d'un parking souterrain.

Afin de permettre sa mise en œuvre, il est proposé de procéder à la cession de cette propriété, moyennant le montant de 133 000 €, conforme à l'évaluation du Domaine, versé en intégralité lors de la signature de l'acte de vente.

Cette cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente, assortie de conditions suspensives relatives notamment à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme devenue définitive par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, à la commercialisation du programme immobilier à hauteur de 40 % des logements, à l'absence de sujétions relatives à l'étude géotechnique, au diagnostic pollution et au diagnostic archéologique qui auraient pour effet de remettre en cause les caractéristiques du programme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de céder** à la société « Kaufman et Broad Bourgogne Franche Comté », dont le siège est situé 19 rue Domer – 69007 Lyon, la propriété située 20 rue Antoinette Quarré/82-84 avenue Raymond Poincaré, cadastrée section BE n°37 de 315 m², moyennant le prix de vente de 133 000 € ;
- **de procéder** à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la promesse définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 6	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN